Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260409-D3103202697DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente-et-un mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame GRAND Magali (procuration à Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie).

SECRÉTAIRE : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : ESPACE FAYELLE

Conventions relatives au fonctionnement et à l'exploitation de la centrale photovoltaïque installée sur la toiture de cet équipement

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260409-D3103202697DE-DE

Délibération N°2026/97 du Conseil Municipal du 31 mars 2026
Publiée le 9 avril 2026

ESPACE FAYELLE

Conventions relatives au fonctionnement et à l'exploitation de la centrale photovoltaïque installée sur la toiture de cet équipement

VU la délibération n°4/2024 du *23 janvier 2024* par laquelle le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation par déconstruction de la Halle Fayelle ;

VU la délibération n°138/2024 du *17 septembre 2024* par laquelle le Conseil Municipal a attribué les travaux d'installation de la centrale photovoltaïque en toiture de l'équipement sportif ;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait le choix de mettre en place une boucle d'autoconsommation collective, dite patrimoniale, alimentant uniquement des bâtiments relevant de la propriété communale. L'énergie produite par la centrale photovoltaïque non consommée par lesdits bâtiments sera réinjectée sur le réseau public d'électricité à des fins de revente ;

Par conséquent, il convient de procéder à la signature des conventions suivantes :

- Contrat d'accès au réseau public d'électricité conclu avec le gestionnaire du réseau de distribution (Enedis) ;
- Convention d'autoconsommation collective conclue avec le gestionnaire du réseau de distribution (Enedis) ;
- Contrat d'achat du surplus d'électricité produite avec EDF Obligation d'Achat. Les tarifs appliqués sont ceux calculés et publiés par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *6 novembre 2024*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions susmentionnées ainsi que tous les documents s'avérant nécessaires concernant ce dossier.

Mesdames Mélanie POULAIN-JAMILLOUX et **Magali GRAND**, **Messieurs Éric QUIVIGER** et **Patrick PETIGNY** se sont abstenus sur ce dossier.

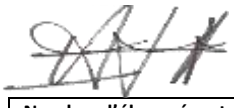
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Christelle AVERLAND-SCHMITT



Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 25	Contre : 0	Abstentions : 4	Ne participe(nt) pas au vote : 0